Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de l'Outaouais

Québec

Politique

Politique de gestion de l'énergie du CISSS de l'Outaouais

Émise par : Direction des services techniques et de la logistique En vigueur depuis le 22 avril 2022

1. Objectifs

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais souhaite intégrer les principes d'efficacité énergétique dans la prestation de soins et services à la population en Outaouais ainsi que dans les activités en soutien à sa mission première, et ce, afin de limiter son empreinte écologique, dans le respect de ses ressources et de son cadre financier.

Cette politique en efficacité énergétique vise à :

- Renforcer la philosophie de gestion socialement responsable du CISSS de l'Outaouais par l'intégration des principes d'efficacité énergétique;
- Favoriser l'élaboration d'un plan d'action en efficacité énergétique au CISSS de l'Outaouais;
- Sensibiliser les employés, bénévoles, médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, résidents, apprenants, étudiants, partenaires et usagers du CISSS de l'Outaouais au lien entre la santé, les services sociaux et l'efficacité énergétique, de manière à susciter des changements de comportement à l'égard de la consommation de l'énergie dans leurs activités quotidiennes;
- Favoriser l'adoption d'une démarche d'amélioration continue de la performance environnementale des activités du CISSS de l'Outaouais par l'implantation d'un Système de gestion de l'énergie (SGÉ);
- S'arrimer avec les orientations du CISSS de l'Outaouais en développement durable.

2. Contexte légal et règlementaire

La présente politique, ainsi que les protocoles, procédures et directives qui s'y rattachent, sont conformes entre autres à la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), en vigueur depuis 2006.

- Loi sur le développement durable, RLRQ, c. D-8.1.1, à jour le 1^{er} août 2018, [En ligne]. http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1
- Politique énergétique du Québec 2030;
- Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétique du Québec 2018-2023;

Politique de gestion de l'énergie du CISSS de l'Outaouais			No : P-079
Adopté par :			
\square Conseil d'administration	Date: 2022-04-21	☐ Révision : Date :	Page 1 sur 6
\square Comité de direction	Date: 2022-04-05		

- Feuille de route Exemplarité de l'État;
- Plan d'action transitoire de la Stratégie gouvernementale de développement durable
 2016-2020 (prolongé jusqu'à mars 2022) du Ministère de la Santé et des Services;
- Plan pour une économie verte;
- Normes de construction au Québec (nouvelle règlementation et CNEB¹ 2015);
- Exigences du gouvernement pour la qualité de l'air.

Cette politique, les protocoles, les procédures et les directives associés sont conformes notamment :

- à la mission, à la vision et aux valeurs du CISSS de l'Outaouais
- à la politique en développement durable du CISSS de l'Outaouais

3. Orientations (gouvernementales, ministérielles, du CISSS) et principes directeurs

Les orientations du CISSS de l'Outaouais en matière d'efficacité énergétique vont s'articuler autour des éléments suivants :

- 1. Gouvernance et leadership : actions structurantes permettant le développement d'une culture organisationnelle de développement durable et d'en assurer la pérennité;
- 2. Efficience économique : actions génératrices de gains (cycle de vie des biens, récupération, durabilité, transformation);
- 3. Intégrité de l'environnement : actions ayant un impact bénéfique sur l'environnement physique et sur la santé de la population;
- 4. Gestion de la consommation d'énergie : un système de gestion de l'énergie (inspiré de la norme ISO 50001) qui est un ensemble de processus durables visant à l'amélioration continue de la performance énergétique, tout en prenant en considération la vétusté du parc immobilier.

Les principes directeurs sur lesquels reposent ces orientations sont les suivants :

- Viser à être un modèle d'exemplarité en tant qu'acteur institutionnel en matière de respect d'exigences règlementaires et engagements gouvernementaux en développement durable et efficacité énergétique;
- Prise de décisions et adoption des comportements et des pratiques qui répondent à nos besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures et en cohérence avec l'état de vétusté du parc immobilier;
- Implication des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique ainsi que des plans d'action qui en découleront;
- Intégration de l'ensemble des dimensions de l'efficacité énergétique selon une logique des 3R² et du confort des usagers et employés dans la prise des décisions et des actions au sein de l'établissement;

Politique de gestion de l'énergie du CISSS de l'Outaouais			No : P-079
Adopté par :			
\square Conseil d'administration	Date: 2022-04-21	☐ Révision : Date :	Page 2 sur 6
\square Comité de direction	Date: 2022-04-05		

¹ Code national de l'énergie pour les bâtiments

² Voir section 6. Définitions (page 4)

- Une amélioration continue de la performance énergétique autant sur le plan technique et managériale grâce à la mise en place de revues périodiques de management, audits ainsi que de sessions de réflexions collaboratives afin de trouver des méthodes adaptées de gestion de la maintenance;
- Une maîtrise des consommations et gaspillages énergétiques en misant sur :
 - Un choix des équipements adaptés aux besoins en énergie;
 - Une utilisation de technologies nouvelles;
 - Une mise en place de nouvelles méthodes et outils de communication auprès de l'ensemble des collaborateurs au sujet de la gestion;
 - Une mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation des acteurs clés;
 - Une mise en place d'outils de suivi énergétiques informatiques pour appuyer les décisions en matière d'efficacité énergétique;
 - Une mise en place d'un système interne de suggestion d'améliorations permettant aux employés et usagers du CISSS de l'Outaouais de soumettre des idées.

4. Champ d'application

Cette politique vise l'ensemble des personnes œuvrant au sein du CISSS de l'Outaouais offrant des services de santé et des services sociaux, de même que toute personne recevant des soins ainsi que celles qui accompagnent une personne qui les reçoit dans l'ensemble des installations pour lesquelles le CISSS de l'Outaouais est propriétaire.

5. Personnes et organismes visés

- Le personnel du CISSS de l'Outaouais;
- Les usagers, bénévoles et les apprenants du CISSS de l'Outaouais;
- Les médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes exerçant leur profession au sein d'une installation du CISSS de l'Outaouais;
- Les occupants des espaces dont le CISSS de l'Outaouais est propriétaire;
- Les organismes ayant une entente contractuelle avec le CISSS de l'Outaouais (les fournisseurs, prestataires de services).

6. Définitions

Développement durable

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement (L.R.Q., c. D-8.1.1).

Politique de gestion de l'énergie du CISSS de l'Outaouais			No : P-079
Adopté par :			
\square Conseil d'administration	Date: 2022-04-21	☐ Révision : Date :	Page 3 sur 6
\square Comité de direction	Date: 2022-04-05		

Empreinte écologique

Représente la surface de terre et d'eau biologiquement productive qui est nécessaire pour produire les ressources consommées et assimiler les déchets générés par une population donnée. L'empreinte écologique est un concept qui vise à quantifier l'impact écologique d'une personne ou d'un pays en fonction notamment de sa consommation.

Système de gestion de l'énergie³

La mise en place d'un système de gestion de l'énergie (SGÉ) vise à développer une méthode de gestion rigoureuse et saine de l'énergie dans l'organisation.

C'est une démarche d'amélioration continue de la performance énergétique qui repose sur des processus, des outils de suivi des postes de consommation et des comportements.

ISO 50001

Norme internationale qui définit les exigences de mise en œuvre d'un système de gestion de l'énergie (SGÉ).

Efficacité énergétique selon la logique des 3R⁴ :

1. Réduction à la source

Fait référence à un travail sur les comportements, c'est-à-dire se poser les bonnes questions pour réduire la consommation d'énergie, définir les bonnes pratiques, sensibiliser, faire de l'entretien préventif et prédictif, etc.

2. Récupération

Définir les besoins et les pertes d'énergie en faisant ce qu'on appelle une « revue énergétique », puis d'établir les projets potentiels qui permettraient de récupérer les pertes pour répondre aux besoins d'autres installations. Les dépenses en équipement concernent principalement des échangeurs de chaleur (échangeurs à plaques, roues thermiques, etc.).

3. Remplacement

Après les mesures de réduction à la source et que les possibilités de récupération d'énergie ont été épuisées, le remplacement peut être considéré. Il peut s'agir d'un remplacement d'équipement ou de l'énergie traditionnelle par des énergies renouvelables. Les dépenses en équipement sont principalement pour remplacer des équipements inefficaces (ex. : conversion de luminaires) ou des équipements en fin de vie.

Politique de gestion de l'énergie du CISSS de l'Outaouais			No : P-079
Adopté par :			
☐ Conseil d'administration	Date: 2022-04-21	☐ Révision : Date :	Page 4 sur 6
\square Comité de direction	Date: 2022-04-05		

³ SGÉ: un système pour améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de GES d'un organisme; https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/affaires/programmes/ecoperformance/management-energie

⁴ Source: https://www.mamunicipaliteefficace.ca/117-efficacite-energetique-ges-mettre-en-oeuvre-les-mesures-defficacite-energetique-selon-le-principe-des-3r.html

Pratiques écoresponsables

Toute pratique qui prend en compte la hiérarchie des 3RV-e (réduire, réutiliser, recycler, valoriser, éliminer) et de l'analyse de cycle de vie dans un souci de réduire son empreinte écologique.

Amélioration continue

Processus d'amélioration continue du système de gestion de l'énergie (SGÉ) qui vise à réduire les impacts environnementaux et la consommation énergétiques des équipements, installations et activités de l'organisation, et non pas les améliorer en tant que tels.

7. Responsables de la mise en œuvre de la politique

Conseil d'administration

- Adopter la présente politique;
- Recevoir le rapport annuel d'activités;
- Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des orientations et des objectifs de la présente politique.

Direction générale (DG)

- Assurer l'application de la politique au sein de l'établissement;
- Adopter le plan d'action du système de gestion de l'énergie;
- Appuyer les directions dans la mise en œuvre du plan d'action qui en découlera;
- Adopter le rapport annuel d'activités en gestion de l'énergie;
- Appuyer la mise en place d'une équipe énergie afin de poursuivre l'implantation de projet et la gestion énergétique.

Direction des services techniques et de la logistique (DSTL)

- Présenter et promouvoir la politique de gestion de l'énergie du CISSS de l'Outaouais;
- Présider les travaux de l'équipe énergie et soutenir les directions qui ont des porteurs de dossiers dans la mise en œuvre des actions inscrites au plan d'action;
- Identifier des opportunités de partenariats ou d'initiatives en lien avec les objectifs de la présente politique;
- Intégrer les pratiques écoresponsables dans l'offre de services de la direction afin de minimiser les impacts négatifs sur la qualité de l'environnement et sur la santé dans les limites des ressources financières disponibles;
- S'assurer de la disponibilité des ressources requises pour atteindre les buts de cette politique.

Équipe énergie

- Coordonner la réalisation d'un plan d'action qui sera révisé selon le cycle de gestion de l'organisation;
- Formuler toutes recommandations pertinentes au comité de la DSTL afin d'améliorer les processus liés à l'efficacité énergétique et en assurer la pérennité;

Politique de gestion de l'énergie du CISSS de l'Outaouais			No : P-079
Adopté par :			
\square Conseil d'administration	Date: 2022-04-21	☐ Révision : Date :	Page 5 sur 6
\square Comité de direction	Date: 2022-04-05		
			·

- Élaborer et déposer périodiquement des rapports d'activités (indicateurs, avancement des projets;
- Servir comme premier contact pour tout ce qui concerne la consommation énergétique;
- Assurer une vigie favorisant l'application de la politique.

Équipe projet

- Collaborer avec l'équipe énergie pour l'atteinte des objectifs de la présente politique;
- Considérer les choix écoresponsables lors de la collaboration avec les firmes en génieconseil en respectant la présente politique;
- Mettre à jour les devis afin de prendre en considération la présente politique.

Toutes les directions

- Faire la promotion de l'application de la présente politique;
- Soutenir et collaborer avec la DSTL (incluant l'équipe énergie) dans la mise en œuvre de la politique et des actions qui en découleront;
- Veiller au maintien d'une culture organisationnelle qui valorise l'application des orientations et des objectifs de la présente politique;
- S'assurer que tous les gestionnaires respectent, dans leurs activités quotidiennes, les objectifs de la présente politique, tant au moment de l'élaboration de nouveaux projets que lors de la révision des pratiques ou processus, et ce dans les limites des ressources financières disponibles;
- Intégrer les pratiques écoresponsables dans l'offre de services de la direction afin de minimiser les impacts négatifs sur la qualité de l'environnement et sur la santé dans les limites des ressources financières disponibles.

Les employés, médecins, dentistes, pharmaciens, sages-femmes, résidents, apprenants et bénévoles

• S'approprier l'essence de la politique et adopter des comportements responsables et inhérents aux principes directeurs.

Les usagers et visiteurs

Sont invités à participer à la mise en œuvre de la présente politique.

Les fournisseurs de service

Respecter la présente politique.

8. Autres dispositions

Cette politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais et sera évaluée et révisée au plus tard trois ans après son adoption.

Politique soumise par la Direction des services techniques et de la logistique

Politique de gestion de l'énergie du CISSS de l'Outaouais			No: P-079
Adopté par :			
\square Conseil d'administration	Date: 2022-04-21	☐ Révision : Date :	Page 6 sur 6
\square Comité de direction	Date: 2022-04-05		